

## 1.2. BUDGET PRIMITIF 2010

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 – Dépenses de fonctionnement

⇒ Les charges à caractère général s'élèvent à €	1.048.500,00
⇒ Les charges de personnel s'élèvent à €	1.644.000,00
⇒ Les charges de gestion courante s'élèvent à 344.907,00 €	
⇒ Les atténuations de produits s'élèvent à 70.000,00 €	
✓ Loi SRU	70.000,00 €
⇒ Les charges financières s'élèvent à	59.705,07 €
<i>Elles se décomposent ainsi :</i>	
✓ intérêts des emprunts communaux	36.513,58 €
✓ intérêts des autres dettes	38.414,85 €
✓ intérêts courus non échus	-15.223,36 €
⇒ Les charges exceptionnelles s'élèvent à	1.000,00 €
⇒ La dotation aux amortissements s'élève à €	81.014,17
⇒ Les dépenses imprévues s'élèvent à €	276,07
⇒ Le virement à la Section d'Investissement s'élève à €	638.119,69

**AU TOTAL, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**S'ELEVENT A 3.887.522,00 €**

#### 2 – Recettes de fonctionnement

⇒ Les produits des services s'élèvent à €	228.800,00
⇒ Impôts et taxes s'élèvent à €	1.884.868,00
⇒ Les dotations et participations s'élèvent à	1.231.854,00 €
⇒ Les autres produits de gestion courante s'élèvent à €	522.000,00
⇒ Les atténuations de charges s'élèvent à €	20.000,00
au titre du remboursement sur rémunération du personnel.	

**AU TOTAL, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**S'ELEVENT A 3.887.522,00 €**

### SECTION INVESTISSEMENT

#### 1 – Dépenses d'investissement

⇒ Le remboursement du capital des emprunts s'élève à	140.633,86 €
--	--------------

Il se décompose ainsi :

- ✓ Capital des emprunts communaux 95.706,41 €
- ✓ Capital des emprunts SIVOM Val de Banquière 44.927,45 €

⇒ **Les dépenses d'équipement individualisées en opérations** s'élèvent à **320.000,00 €**

et se décomposent ainsi :

- ✓ Travaux et aménagements divers 130.000,00 €
- ✓ Vidéosurveillance – 6ème tranche 35.000,00 €
- ✓ Travaux divers aux écoles 85.000,00 €
- ✓ Travaux bâtiments communaux 70.000,00 €

⇒ **Les dépenses d'équipement non individualisées** s'élèvent à **76.000,00 €**

et se décomposent ainsi :

- ✓ Autres immobilisations incorporelles 10.000,00 €
- ✓ Autres collections et œuvres d'art 1.000,00 €
- ✓ Matériel de transport 30.000,00 €
- ✓ Autres immobilisations corporelles 35.000,00 €

⇒ **Les restes à réaliser de l'année 2009** s'élèvent à **854.000,00 €**

EN DEFINITIVE, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

S'ELEVENT A 1.390.633,86 €

## 2 – Recettes d'investissement

⇒ **Les subventions d'investissement** s'élèvent à **10.500,00 €**

- ✓ Au titre de la subvention pour la vidéosurveillance – 6ème tranche.

⇒ **Les immobilisations corporelles** s'élèvent à **1.000,00 €**

⇒ **Les dotations, fonds divers et réserves** s'élèvent à **400.000,00 €**

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 350.000 € au titre du FCTVA
- ✓ 50.000 € au titre de la TLE.

⇒ **Le produit des cessions d'immobilisations** s'élèvent à **70.000,00 €**

⇒ **Les amortissements des immobilisations** s'élèvent à **81.014,17 €**

⇒ **Le virement de la Section de Fonctionnement** s'élève à **638.119,69 €**

⇒ **Les restes à réaliser de l'année 2009** s'élèvent à **190.000,00 €**

EN DEFINITIVE, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

S'ELEVENT A 1.390.633,86 €

TOUTES SECTIONS CONFONDUES,  
LES DEPENSES ET LES RECETTES S'EQUILIBRENT A 5.278.155,86 €